

# Conseil Municipal du 21/05/2021



**Présents :** Mmes COTTIER, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE.  
M. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE.

**Absents :** Mme CHAUSSIS et Mme PRIME donnant pouvoir à Mme MALEUVRE.

## **Remboursement kilométrique des élus et des agents :**

Pour rappel, lors de la séance du 19 juin 2020, le Conseil Municipal avait pris la décision de prendre en charge le remboursement des frais kilométriques des Conseillers Municipaux lors des réunions en dehors du territoire communal sur la base de 0.15€ du km.

Il en est de même pour le personnel communal lors des déplacements avec ordre de mission.

Afin d'être en accord avec la décision prise par le Conseil Communautaire, lors de la réunion du 20 avril 2021, de prendre en charge les frais de déplacement de tous les membres des organes délibérants à l'occasion des conseils, bureaux, commissions institués par délibération à hauteur de 0.29€ du kilomètre, (la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 ayant modifié en élargissant à tous les élus le remboursement des frais de déplacement ), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'aligner sur cette base de 0.29€ du kilomètre pour les missions qui seraient effectuées par les Conseillers en dehors des réunions de la Com.Com.

Pour les agents communaux, il en sera de même : 0.29€ dès le 1er km pour les missions demandées par la commune et à partir du 21<sup>ème</sup> km pour les formations non assurées par le Centre National de Formation Professionnelle Territorial.

Pour information, la charge pour la commune ne va pas augmenter, elle devrait même diminuer car moins de personnes à indemniser.

**Vote : Pour 14**

## **Avenant pour le changement d'opérateur de télétransmission par voie électronique des actes de la collectivité vers la préfecture**

Nos actes sont actuellement télétransmis à la Préfecture via l'outil MEGALIS. Afin de simplifier ces transmissions, nous sommes amenés à prendre une délibération concernant l'avenant qui stipule les coordonnées de notre nouvel opérateur de télétransmission agréé par lequel nous souhaitons passer via COSOLUCE.

**Vote : pour 14**

## **Informations diverses**

Signature de la vente du bâtiment dit « la forge » le 24 juin 2021.  
Prochain conseil le 2 juillet 2021.